

# Crèches : un nombre de places encore insuffisant La solution des crèches privées

[A LA UNEBORDEAUX RIVE DROITE](#)

Publié le 04/05/2018 à 3h48.



La micro-crèche privée People and baby dispose d'un agrément pour dix enfants.

*PHOTO T. D.*

**Le Syndicat intercommunal à vocation unique gère aujourd'hui 76 places en accueil collectif sur le territoire lormontais. Le maire annonce un projet de reconstruction.**

THOMAS DUSSEAU

gironde@sudouest.fr

« Tous les jours, il y a des gens qui viennent frapper à la porte et qui cherchent une place. C'est difficile de les satisfaire, même si on a des places occasionnelles pendant

les vacances scolaires ou le mercredi ». Élodie Dubarre, la directrice de la crèche People and Baby, une structure privée inaugurée mercredi soir à Lormont (lire ci-contre), se rend compte au quotidien des difficultés rencontrées par les parents pour faire garder leur enfant. Des difficultés auxquelles Angélique Mayssal, maman d'une petite fille de deux mois, est actuellement confrontée.

« J'avais fait une demande de pré-inscription au Point d'accueil et d'information du Sivu (Syndicat intercommunal qui gère les structures Petite enfance de Lormont et Cenon, NDLR) dès mon sixième mois de grossesse, envoyé un certificat de naissance après mon accouchement pour pouvoir passer en commission et j'ai reçu une lettre il y a quinze jours m'informant qu'il n'était pas possible d'attribuer une place en crèche à ma fille à la rentrée prochaine », déplore cette néo-Lormontaise qui n'envisage pas de confier son enfant à une assistante maternelle, en qui elle n'aurait « pas confiance ». Une position qu'elle a fait connaître hier matin au maire et président du Sivu, Jean Touzeau, espérant que celui-ci puisse l'aider à trouver une solution.

### **Une offre « diversifiée »**

« Sur cette question de places et d'accueil en direction de la petite enfance, il faut avoir une vision globale. Nous avons, notamment à Lormont, une offre qui est quand même assez large et très diversifiée », répond le maire, en dressant la liste des équipements et services gérés par le syndicat intercommunal. À Lormont, 76 places sont aujourd'hui réparties dans trois structures : le multi-accueil de La Ramade (26 places), le multi-accueil de Carriet (20 places) et la crèche collective de La Cigogne qui compte quant à elle 30 places. Une offre à laquelle il faut rajouter les dix places de la crèche privée People and baby, ce qui porte le nombre de places total en accueil collectif à 86. Trop peu selon les familles qui privilégient ce mode de garde.

Pour compléter cette offre, un service d'accueil familial, avec 30 places supplémentaires au domicile d'assistantes maternelles agréées par le département et directement employées par le Sivu est également proposé aux familles. Sans oublier les nombreuses assistantes maternelles indépendantes, « qui ont des agréments et des places qui ne sont pas toutes occupées », observe le maire.

Celui-ci fait par ailleurs savoir que le syndicat intercommunal a aujourd'hui un gros projet en perspective pour répondre aux besoins des familles. « Nous avons la volonté de reconstruire la crèche de la Cigogne avec un nombre de places beaucoup plus important. Nous souhaitons reconstruire cette crèche en en faisant une vitrine des politiques et des actions de la petite enfance », annonce Jean Touzeau, qui aura l'occasion de donner plus de détails sur le projet au cours des prochains mois.

Située rue des Cavallès, en face de la Polyclinique Bordeaux rive droite, la crèche privée People and baby a été inaugurée mercredi soir en présence de l'équipe et des familles, du vice-président de la Caisse d'allocations familiales de la Gironde Jacky Bachelier et de la première adjointe de la Ville, Josette Belloq. « C'est la troisième crèche de la rive droite après celles que nous avons ouvertes à La Bastide en 2016 », explique Rémi Allovon, le directeur régional du groupe, qui compte aujourd'hui 21 structures en Gironde, dont 13 micro-crèches interentreprises, comme celle de Lormont. Cela signifie concrètement que l'employeur (entreprises, administrations...) d'un des deux parents doit réserver un « berceau » pour son collaborateur et prendre en charge une partie de la cotisation. Un coût que les employeurs peuvent déduire de leurs charges. « Pour la famille, à partir du moment où l'employeur l'accompagne, le prix est équivalent à celui d'une crèche municipale », assure Rémi Allovon. Seule différence : les parents doivent faire l'avance des frais et sont ensuite remboursés par la CAF.